

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1721)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS465

présenté par
M. Gille, rapporteur

ARTICLE 19

A la seconde phrase de l'alinéa 6, après les mots :

« sont définis par »,

insérer le mot :

« un ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel